



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un Budget supplémentaire 2022 adopté à l'unanimité en faveur du pouvoir d'achat et du soutien aux collectivités

Amiens, le vendredi 24 juin 2022

Les Conseillers départementaux de la Somme se sont réunis en séance plénière les lundi 20, mardi 21 et mercredi 22 juin 2022, sous la présidence de Stéphane Haussoulier, pour examiner le Compte administratif 2021 et le Budget supplémentaire 2022. Les élus départementaux ont décidé de renforcer leur soutien au pouvoir d'achat tout en préservant la capacité du Département à investir, en écartant tout recours à l'emprunt en 2022.

Le Budget supplémentaire permet, pour une collectivité territoriale, d'ajuster les dépenses ou les recettes intervenues depuis le vote du Budget primitif. Il intègre les résultats constatés par le Compte administratif 2021 et de corriger, si besoin, les prévisions du Budget de l'année en cours.

À l'issue de ces 3 jours de session, le président a tenu à saluer le climat particulièrement constructif avec lequel l'Assemblée départementale a adopté ce Budget supplémentaire 2022. Par son abstention, l'opposition a souligné de réelles avancées, traduisant la volonté de l'Assemblée départementale de travailler ensemble au service des habitants.

Priorité au pouvoir d'achat des Samariens

Ce Budget supplémentaire 2022 a été l'occasion de débattre des orientations budgétaires, au regard des recettes exceptionnelles enregistrées au Compte administratif 2021. Outre la mise en réserve d'excédents permettant de confirmer l'engagement de 100 millions d'euros d'investissements par an durant le mandat 2021-2028, les élus départementaux ont adopté toute une série d'actions concrètes pour le pouvoir d'achat des familles.

Parmi les mesures nouvelles, un dispositif « Coup de pouce alimentaire » a été construit par les élus durant une suspension de séance et voté à l'unanimité. Le Département crée 20 000 aides de 50 euros, mobilisables dans les prochains jours, pour être attribuées aux personnes et familles les plus vulnérables, sur décision des territoires d'action sociale. Le dispositif permettra prioritairement l'achat de produits auprès des producteurs locaux, qui vont être sensibilisés. Les maires et associations caritatives seront informés de ce dispositif.

Le Conseil départemental, collectivité des solidarités, entend rester mobilisé auprès des plus vulnérables dans un contexte particulièrement difficile de crise post-COVID d'une part, et une reprise économique qui induit une forte inflation et qui impacte significativement le coût de la vie.

Pour sa mise en œuvre, un million d'euros ont été débloqués. Un bilan du dispositif sera présenté dès la prochaine session, le 19 septembre 2022, pour procéder à son évaluation et ajuster les crédits si nécessaires.

D'autres dispositifs ont également été créés ou renforcés afin de permettre aux familles les plus fragiles de supporter les effets de l'inflation :

- **la mise en place de mesures « coup de pouce » pour les personnes en insertion ou en grande précarité sociale ;**
- **la révision des critères du Fonds Solidarité Logement (FSL) permettant à de nouvelles catégories de population de bénéficier des aides départementales d'urgence ;**
- **la hausse de l'allocation « jeune majeur » (jeunes pris en charge par la protection de l'enfance), désormais portée à 600 € par mois**

Des mesures plus ciblées vont également permettre d'améliorer le pouvoir d'achat, avec :

- **l'augmentation des crédits pour l'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique, ouverte à tous les Samariens, sans conditions de ressources ;**
- **la remise gratuite d'un porte-bébé à chaque famille accueillant un bébé lors de la visite post-natale de la Protection maternelle et infantile (PMI) à partir de l'automne ;**
- **la revalorisation salariale des travailleurs sociaux et médico-sociaux du Département et celle du complément indemnitaire annuel (CIA) pour l'ensemble des agents**

Agir et investir dans le quotidien des Samariens

Le Conseil départemental se veut la collectivité de proximité qui agit par des mesures concrètes, des mesures utiles au plus grand nombre.

En complément de la politique territoriale 2022-2024 (portée à 35 millions d'euros), l'Assemblée départementale a décidé de poursuivre un soutien fort et incitatif aux communes et aux intercommunalités.

Les critères et les crédits de deux nouveaux dispositifs ont ainsi été votés :

- **une aide départementale pour soutenir les communes dans la réalisation de travaux d'aménagement permettant la sécurisation de leurs traverses (8 millions d'euros) ;**
- **une aide départementale pour accompagner les communes et les intercommunalités dans le développement des mobilités douces (2 millions d'euros)**

Fort du succès des dispositifs mis en œuvre depuis maintenant une année pour les collectivités samariennes, des crédits supplémentaires ont été décidés pour :

- **la modernisation de l'éclairage public dans les communes ;**
- **la construction ou la réhabilitation d'équipements sportifs dans la Somme**

Enfin, des crédits complémentaires ont été inscrits pour :

- **permettre aux acteurs culturels de porter des projets qui s'insèrent dans la politique culturelle départementale ;**
- **soutenir des manifestations sportives d'envergure nationale ;**
- **lancer un plan d'équipement en casiers pour les collégiens demi-pensionnaires ;**
- **mettre en place à titre expérimental un dispositif d'aide à la production, la promotion et la diffusion d'œuvres cinématographiques dans la Somme**

Avec la reprise économique et une fiscalité dynamique (notamment sur les DMTO) et grâce à une gestion financière particulièrement saine et rebâtie dès 2015, la situation du Département permet d'envisager sereinement l'avenir. Ce Budget supplémentaire 2022 est l'occasion de traduire concrètement les orientations de la nouvelle mandature. Les élus départementaux sont plus que jamais mobilisés pour porter des mesures adaptées, concrètes et efficaces auprès des habitants et des acteurs du territoire.

Pour Stéphane Haussoulier, président du Conseil départemental de la Somme, « **le contexte économique évidemment incertain nous oblige à redoubler d'énergie pour être aux côtés de tous les habitants, notamment les plus fragiles. La mise en œuvre de nouvelles politiques publiques, lancées au Budget primitif et renforcées par ce Budget supplémentaire, incarnent l'ambition que la majorité porte pour ce département. Sur bon nombre de sujets, l'Assemblée sait se retrouver pour faire consensus. L'immense majorité des rapports adoptés à l'unanimité et l'abstention des élus de l'opposition montrent que le chemin que nous prenons, ensemble, est le bon : c'est tout à l'honneur de notre mission au service des Samariens. Je tiens à remercier la mobilisation de l'exécutif du Département et de la majorité, comme je salue l'opposition constructive, sans oublier les agents pour leur engagement.** »

Note technique

Budget supplémentaire 2022

Le solde des inscriptions budgétaires de ce BS fait apparaître :

- un **besoin de financement de 55,6 M€** :
 - 44,7 M€ en fonctionnement
 - 11 M€ en investissement

Pas de recours à l'emprunt en 2022 pour se dégager des marges de manœuvres futures (en endettement et donc en investissement)

- **réduction de 53,05 M€ de l'emprunt inscrit au BP**

Etude des **possibilités de refinancement**

- **21,7 M€ pour le remboursement de l'emprunt**

Ces **besoins** sont **financés par** :

- **la reprise du résultat de 130,4 M€**

CONTACT PRESSE

Julien WOCHOL

03 60 03 92 44 - jwochol@somme.fr

www.somme.fr/presse